

OPÉRATION PROMOTIONNELLE

La **Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Associées (FFAAA)** a contracté un partenariat avec l'agence de communication BOGO+ (www.bogoplus.fr) afin de collaborer à la réalisation d'opérations marketing pour différentes enseignes et marques clientes de l'agence.

Objectif : faire découvrir l'Aïkido et nos disciplines Associées (Aïkibudo, Kinomichi et Wanomichi) au consommateur via une opération marketing impliquant une enseigne commerciale et la FFAAA.

Le principe : des offres promotionnelles sont lancées par l'agence, qui consistent à proposer aux client-e-s des enseignes ou des marques, des opérations marketing telles que :

↳ **1 produit acheté = 1 activité sportive offerte.**

La Fédération a donc décidé d'être partenaire d'opérations pour de grandes enseignes et pour de grandes marques, aux motifs que :

- La Fédération a le choix de participer à la campagne promotionnelle en fonction de la marque ou de l'enseigne qui réalise la campagne,
- Si la Fédération décide de répondre favorablement à une campagne, **les clubs resteront libres de s'inscrire dans la campagne ou pas,**
- La participation aux campagnes n'implique **aucun frais pour la Fédération et les clubs,**
- La participation aux campagnes présente une plus-value tant en termes de visibilité que de potentiel d'augmentation des adhérent-e-s des clubs.

Intérêt pour le club (et pour notre Fédération) :

- 1) Faire découvrir ses activités
- 2) Recruter de potentiel-le-s licencié-e-s
- 3) Renforcer sa visibilité et sa notoriété auprès du grand public
- 4) Participer au développement de la pratique sportive de loisir
- 5) Contribuer au développement du « sport santé »

Principe général de l'action proposée:

Pour tout achat effectué sur le drive LECLERC du 22 juin au 25 juillet 2021 inclus, le/la consommateur/trice aura la possibilité de remporter deux activités de son choix.

Sur le site internet de l'opération où l'on doit se rendre, apparaissent région par région les différentes activités, dont l'Aïkido, et les clubs répertoriés (nom, adresse du lieu de pratique, téléphone ou mail, site internet). On peut ainsi choisir l'activité que l'on souhaite découvrir gratuitement.

On sélectionne une ou deux activités (soit une activité à faire avec un proche, soit deux activités à découvrir en solo) avant le 1^{er} octobre 2021. Pour cela, il suffit de remettre au club de son choix un pass nominatif, obtenu après la validation de la participation sur le site internet.



Mise en œuvre : le dispositif repose sur le principe du volontariat.

La FFAA a fourni la liste de ses clubs à l'agence BOGO+, ces derniers intègrent donc la liste des partenaires et figureront sur le registre du site Internet dédié à l'opération.

Dès lors, le club s'engage à proposer gratuitement deux séances découvertes aux consommateurs/trices muni-e-s de leur pass.

La deuxième séance devra être effectuée au maximum un mois après la première, et ces séances pourront être effectuées du 22 juin 2021 au 30 juin 2022.

Aucune participation financière ne sera demandée à la Fédération ni au club de la part de BOGO+.

Échéancier :

Si le club ne souhaite pas participer, merci de nous retourner le refus par mail (ffaaa@aikido.com.fr) avant le 15/06/2021, au plus tard.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre.

Souhaitant que cette opportunité et cette opération retiennent votre attention, nous espérons que la nouvelle saison sera de nouveau l'occasion de retrouver notre pratique et d'accueillir avec cette opération de nouveaux et nouvelles licencié-e-s.

CONTINUITÉ DU PLAN DE RELANCE FÉDÉRAL

La crise sanitaire générée par la COVID-19 que nous rencontrons depuis le mois de mars 2020 conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles visant la protection de la population. Parmi ces mesures, la décision de limiter les activités, notamment sportives impact nos disciplines.

Dans un esprit de solidarité et d'équité, la FFAA a décidé de réagir **en collaboration avec les ligues et C.I.D** en proposant en fonction de nos moyens à des mesures exceptionnelles d'aide en faveur de ses clubs dans le cadre d'un plan de relance de nos activités.

À cet égard, une ristourne pour **les clubs de 5 € par licence (hors licence promotionnelle de 10€)** sur la base des effectifs de toutes les licences fédérales (Aïkido, Aïkibudo, Kinomichi) pour la saison **2020-2021**, va être versée en deux versements : fin de premier trimestre 2021, et solde en fonction des licences enregistrées en fin de saison sportive.

Afin de pouvoir bénéficier de cette ristourne de 5 € par licence, nous vous rappelons qu'il est impératif que votre club soit à jour de sa cotisation auprès de son CID ou de sa ligue d'appartenance.

Pour le versement de la ristourne, nous vous conseillons pour un traitement plus rapide de privilégier le virement. Nous vous proposons de nous faire parvenir le RIB du club soit :

- par mail à l'adresse suivante : wilfried.mercier@aikido.com.fr ,
- par courrier : FFAA – 11 rue Jules Vallès – 75011 Paris.

Si vous désirez un autre mode (chèque) de règlement, nous vous remercions de bien vouloir nous l'indiquer toujours par mail ou par courrier.

Gardons le contact, nous nous retrouverons.